Nouvelles de SAINT MÉDARD D'AUNIS



BULLETIN 139 - JUIN 2026

LE MOT DU MAIRE



Chers Habitants de Saint Médard d'Aunis,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier chaleureusement de la confiance que vous nous avez accordée pour cette nouvelle mandature.

En effet, les résultats des élections nous honorent et nous engagent. Et c'est avec humilité et responsabilité que l'équipe municipale et moi-même entamons ce nouveau mandat afin d'être à votre service et pour mener les actions de notre programme.

Ce dernier est construit sur des propositions sincères, réalistes, et juridiquement possibles. Il repose sur des actions pragmatiques, tenables et finançables.

Je remercie également les anciennes équipes pour la qualité de leur travail et l'aboutissement des actions menées depuis des années.

Cela nous permet aujourd'hui de profiter pleinement dans notre commune d'une offre médicale et de santé, mais aussi de bénéficier d'infrastructures communales de qualité et d'un pôle commercial toujours en développement.

Ces réalisations nous permettent aujourd'hui de poursuivre et d'engager nos actions et nos projets avec force et détermination.

Toutefois, la fragilité du contexte national et international impacte malheureusement directement les enjeux départementaux et locaux et nous contraint à être agiles et à faire preuve d'adaptations.
La vigilance dont nous devons faire preuve ne doit pas entamer le dynamisme de notre commune et notre volonté de développer des projets structurants, culturels et de loisirs, ni notre soutien aux associations.

Je tiens d'ailleurs à les remercier toutes pour leurs actions et plus particulièrement toute l'équipe et tous les bénévoles du SMAF, menée par son nouveau président Jean Michel Delmon qui nous ont offert encore une belle édition de St Méd'Art Rock.

Les derniers conseils municipaux nous ont permis de désigner et d'installer les différents membres de l'équipe municipale au sein des instances représentatives et au sein des différentes commissions communales.

Les premières réunions de commissions ont déjà commencé et toute l'équipe municipale est au travail.

A la suite de l'adoption du budget 2026, nous allons pouvoir développer nos actions et répondre au mieux à vos préoccupations.

Je vous souhaite bonne lecture de ce journal communal qui vous permettra d'entrevoir le travail effectué depuis sa dernière édition.

Respectueusement

Paul CHAMRŒUN

Horaires d'ouverture de l'accueil de la mairie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi ouverture de 9h à 12 h

Mercredi ouverture de 13 h à 18 h

Pour toute demande :
secretariat@st-medard-aunis.fr et si vous avez des difficultés à vous déplacer aux horaires d'ouverture de la mairie, nous vous recevrons en dehors de ces horaires.

Mairie : 1 allée de la Mairie
Tél : **05 46 35 81 73**

Permanences du maire et des adjoints (sur rendez-vous) :

Maire : **Paul CHAMRŒUN**

Service à la population, affaires sociales, associations : **Carole MENDES DA CUNHA GOUDEAU**

Commission Urbanisme : **Philippe CARBONNE**

Commission Affaires Scolaires/ Enfance/Jeunesse : **Sophie SARTI**

Commission Voirie/aménagement de l'espace/environnement : **Gilles DORNAT**

Commission Bâtiment : **François BURCKLEN**

Edition et Impression : Information Municipale Mairie de St Médard d'Aunis - Dépôt légal à parution - N° 8/83 -
Prochaine parution : septembre 2027

Etat Civil

INFO CIMETIÈRE



A ce jour la commune dispose de 8 nouvelles cavurnes.

Merci de vous rapprocher du secrétariat de la mairie pour les modalités d'acquisition de concessions.

NAISSANCES

BOYER Côme	23/01/2026
DESMAILLET-BAUDON Mahé	04/02/2026
LANG Apolline	02/03/2026
GAUROIS Emilia	01/04/2026
NAUDON Julia	04/04/2026
THEYSSET FERKA Augustin	08/04/2026
MARC-MARTIN Jules	24/04/2026
BERTRAND Julia	10/05/2026
MORIN Nina	11/05/2026

MARIAGES

PANNETIER Thierry et PICOT Brigitte	28/02/2026
ROBERT Jérémy et CHATENET Sarah	08/05/2026

DÉCÈS

COUDIN Christian	30/12/2025
DAVID Yvette	07/01/2026
BELLOIN Paulette	08/01/2026
CAUNANT Jacqueline	31/01/2026
PICARD Bruno	18/02/2026
HYPPEAU Suzette	13/03/2026
GÉRARD Jeannine	30/03/2026
MORIN Joëlle	01/04/2026
VALENTIN Gilles	04/04/2026
FORTIER Yvonne	05/04/2026
CHARRIER Gilberte	14/04/2026
GANDOUIN Jeanine	30/04/2026
DEBEGUE Irène	17/05/2026
MAURET Claudette	27/05/2026

BIBLIOTHÈQUE LA MÉRIDIENNE



L'été arrive ainsi que les vacances pour les plus chanceux. Nous avons plein de nouveautés à vous proposer pour ne pas vous ennuyer ! Venez piocher dans nos derniers achats ou dans notre coin spécial « j'ai pas l'temps », vous trouverez forcément votre bonheur…

L'équipe de la bibliothèque se reposera du 3 au 17 août inclus, elle vous accueillera le reste de l'été aux horaires habituels.

Nous participerons cette année encore aux Biblis en Folie (événement national) et au Festival Escales en Bibliothèques (organisé par la médiathèque départementale),

Retenez donc ces dates :
Samedi 3 octobre : rallye inter-bibliothèques sur le thème des sens
Mercredi 21 octobre : spectacle « La Peluchologie »
Début novembre (date exacte à venir) : escape-game « Les Mémoires de la Forêt ».

Vous en saurez davantage bientôt, surveillez vos mails et notre page Facebook

Nous vous souhaitons une belle fin d'année scolaire ainsi qu'un très bel été !





EXTRAIT DES PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL

3 MARS 2026

1. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (C.F.U.)

Le CFU présente les résultats de l'exercice 2025 pour les budgets annexes et le budget principal ;
Pour le budget principal, les résultats sont les suivants :

Budget principal 05300	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultats de l'exercice 2025	**739 299.88 €**	**726 726.14 €**

Exprimés : 14 Abstention : 1(le maire) Pour : 13

Les C.F.U. sont consultables sur le site de la mairie, rubrique *Finances locales*.

2. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Les conseillers affectent les résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2025, décidant de les affecter en fonctionnement ou en section d'investissement.
- Pas d'affectation des résultats pour le budget annexe du lotissement du pôle santé en déficit (il retrace les écritures de stocks du lotissement).

Budget annexe Multiservices 05303	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultats de l'exercice 2025	**20 198.12 €**	**36 983.62 €**
	RAR	4 015.84 €
	Résultats	**32 967.78 €**

Affectation des résultats de fonctionnement

- en section d'investissement (compte 1068) 10 016.38 €

- en section de fonctionnement

(excédent de fonctionnement reporté) 10 181.74 €

Budget annexe Pôle Santé 05302	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultats de l'exercice 2025	**10 340,42 €**	**4 908,89 €**

Affectation des résultats de fonctionnement

- en section d'investissement (compte 1068) 9 791,11 €

- en section de fonctionnement

(excédent de fonctionnement reporté) 549.31 €

Budget principal 05300	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	1 774 410.49 €	505 345.38 €
Dépenses	1 355 413.61 €	980 739.73 €
Résultat de l'exercice	**418 996.88 €**	**- 475 394.35 €**
Résultats reportés 2024	320 303.00 €	1 202 120,49 €
Résultats de l'exercice 2025	**739 299.88 €**	**726 726.14 €**
	RAR 2025	102 634.94 €
	Résultats investissement	**624 091.20€**

Affectation des résultats de fonctionnement

- en section d'investissement (compte 1068) **440 182,88 €**

- en section de fonctionnement

(excédent de fonctionnement reporté 002) **299 117,00 €**

Exprimés : 15 Abstention : 0 Pour : 15

3. VOTE DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2026 & SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le détail du budget principal figure en page 5 de ce journal. Il est consultable sur le site de la mairie, rubrique Finances locales

	Section fonctionnement	Section investissement
Budget principal	1 710 000 €	1 488 000 €
Budget annexe lotissement du pôle santé	18 000 €	89 288.41 €
Budget annexe multiservices (commerces)	25 000 €	47 000 €
Budget annexe Pôle Santé	12 000 €	19 700 €

Le détail des subventions allouées est inséré au document et présenté en conseil municipal :

ASSOCIATION FIGURINES D'AUNIS	400,00
ACCA SAINT MÉDARD D'AUNIS	400,00
ASSOCIATION APE ENSEMBLE	400,00
ASSOCIATION CLUB SOURIRE D'AUTOMNE	400,00
ASSOCIATION FEELING DANSE	400,00
ASSOCIATION FEP FOURMILIERE	400,00
ASSOCIATION SMAF	400,00
ASSOCIATION STUDIO DES ARTISTES	400,00
COOPÉRATIVE SCOLAIRE ST MÉDARD D'AUNIS	400,00
SAINT MÉDARD D'HIER à AUJOURD'HUI	400,00
COMITÉ DES FÊTES MUNICIPALES	3 000,00
Sous-total	**7 000,00**

Exprimés : 15 Abstentions : 2 Pour : 13

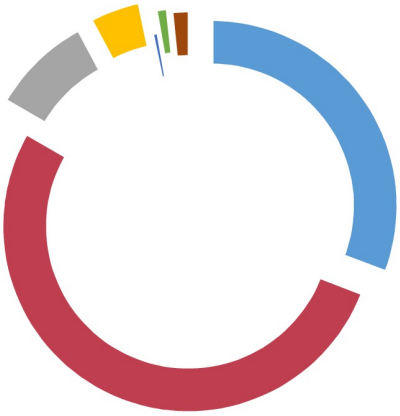
BUDGET DE L'EXERCICE 2026



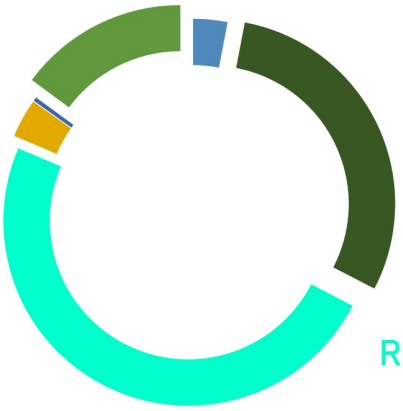
- produits de services = 123000 €
- impôts et taxes = 979883 €
- dotations = 283000 €
- autres produits de gestion courante = 20000 €
- remboursement sur rémunération = 5000 €
- excédent 2024 reporté = 299117 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 710 000 €

- charges générales = 527000 €
- dépenses de personnel = 898000 €
- autres charges gestion courante = 151240 €
- participation au SIVOM = 76167 €
- emprunts = 10000 €
- opérations d'ordre = 18093 €
- charges exceptionnelles = 1000 €
- atténuations de produits = 27000 €
- charges exceptionnelles = 1000 €



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 710 000 €



- FCTVA = 44689,66 €
- excédent capitalisé = 440182,88 €
- excédent reporté = 726726,14 €
- taxe d'aménagement = 50000 €
- aides = 5000
- opérations d'ordre = 221401,32 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 488 000 €

- capital emprunts = 70000 €
- dépenses engagées = 102634,94 €
- opérations d'équipement = 1029627,29 €
- gestion des eaux pluviales = 11805 €
- autres immobilisations financières = 70624,45 €
- opérations d'ordre = 203308,32 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 488 000 €

4. AJOUT DE TARIFS POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES POUR L'ANNÉE 2026

Opérations commerciales	350 € pour les salles polyvalente et L'Archipel
Branchement électrique pour appareils supplémentaires	40 €
Foodtruck	40 €

Exprimés : 15 Abstentions : 2 Pour : 13

5. MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER

Les statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Électrification et d'Équipement rural (SDEER) de la Charente-Maritime créé en 1949, sont actuellement définis par l'arrêt préfectoral du 14 août 2024, date de leur dernière modification.

Une modification du texte ainsi :
- A l'article 2 après le 3e alinéa du d) consacré aux activités accessoires, est inséré l'alinéa suivant :
« Le syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un plan corps de rue simplifié ou non d'un orthophotoplan compatible avec les exigences de la règlement anti-endommagement (article L 554-1 et R 554-1 et suivants du code de l'environnement) ; Il peut s'en constituer autorité locale compétente. »

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité au projet de modification.

6. CONVENTIONS DE REMBOURSEMENT DES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE SDEER

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux de La Martinière, la commune a signé avec le SDEER 3 conventions de remboursement :

- travaux de génie civil Télécom pour un montant de **104 201,78 €** TTC remboursable par la commune en 3 annuités entre le 1er juillet 2026 et le 1er juillet 2028 ;
- travaux de reprise de l'éclairage public pour un montant de **60 578.24 €** TTC remboursable par la commune en 3 annuités entre le 1er juin 2026 et le 1er juin 2028 ;
- travaux annexes de reprise de l'éclairage public pour un montant de **28 108.12 €** TTC remboursable par la commune en 3 annuités entre le 1er juin 2026 et le 1er juin 2028.

Les 3 montants concernés par les conventions de remboursement sont considérés comme des fonds de concours.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise les modalités de remboursement énoncées ci-dessus, assimilées à un emprunt sans intérêt ;
- valide le versement de fonds de concours pour les travaux d'enfouissement de La Martinière pour un montant de **192 888,14** € correspondant à 50 % du coût de l'opération.

7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT ADMINISTRATIF

Un des deux agents d'accueil recruté en tant qu'agent contractuel à temps complet depuis le 22 janvier 2024 a été nommé adjoint administratif stagiaire depuis le 1er février 2026 sur un poste ouvert à temps non-complet de 28/35e.

Il convient de modifier le temps de travail du poste d'adjoint administratif existant de 28 heures à 35 heures (l'agent travaille actuellement à temps plein).

Le conseil municipal décide à l'unanimité :
- d'adopter les propositions du maire ;
- de modifier ainsi le tableau des emplois en augmentant le poste d'adjoint administratif de 28 heures à 35 heures (temps complet).
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

8. RIFSEEP (RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE)

Le RIFSEEP est un régime indemnitaire dans la fonction publique, comprenant une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) basé sur l'engagement professionnel.
Les conseillers délibèrent pour déterminer les bénéficiaires de ce régime (tous les agents communaux), les parts et les plafonds de ces indemnités.

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle IFSE (part fixe) ;
- Le complément indemnitaire CIA versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (part variable).

Les modalités de maintien et de suppression sont définies.
L'IFSE est maintenue dans les même proportions que le traitement pendant :

Les congés de maladie ordinaire,
Les congés annuels, les RTT, les repos compensateurs,
Les congés de maternité, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant,
Les congés consécutifs à un accident de service ou à une maladie professionnelle,
Les congés pour invalidité temporaire imputable au service,
Les congés bonifiés,
Les congés pris au titre du compte épargne-temps,
Les congés pour formation syndicale,
Les absences liées à une action de formation professionnelle,
Les décharges de service pour exercer un mandat syndical,
Les autorisations spéciales d'absence,
Le temps partiel thérapeutique,
La période de préparation au reclassement (PPR).

L'IFSE n'est pas maintenue pendant :

Les congés de longue maladie,
Les congés de grave maladie,
Les congés de longue durée,
Les périodes de disponibilité,
Les périodes de service non fait.

Le conseil municipal valide le régime indemnitaire à l'unanimité..

INSTALLATION DES CONSEILLERS MIUNICIPAUX

Le maire sortant, Roger GERVAIS procède à **l'installation des conseillers municipaux issus du scrutin du 15 mars 2026** par **l'appel des noms** des conseillers dans l'ordre figurant sur les listes officielles déposées en préfecture lors des élections municipales du 15 mars 2026 :

CHAMROEUN	Paul
SARTI	Sophie
CARBONNE	Philippe
MENDES DA CUNHA - GOUDEAU	Carole
BURCKLEN	François
LELONG	Patricia
DORNAT	Gilles
BOUTET	Liliane
BOUCHAUD	Benoit
CHARLES	Laetitia
PATISSIER	Ludovic
RENOU	Caroline
LEGLISE	Vincent
TINSSON	Élodie
PAUL	Jean-Jacques
BERTHOMEAU	Nicole
MENARD-PELLETIER	Jessica
CORVISIER	Mathieu
GAINANT	Cécile

1. ÉLECTION DU MAIRE

Paul CHAMRŒUN est élu maire à l'issue d'un tour de scrutin par 16 voix.

2. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le nombre d'adjoints ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif de 5 adjoints.

Il est proposé la création de 5 postes d'adjoints.

Exprimés : 19 Pour : 19

3. ÉLECTION DES ADJOINTS

La liste ci-dessous est élue au premier tour de scrutin avec 16 voix :

- Gilles DORNAT
- Sophie SARTI
- Philippe CARBONNE
- Carole MENDES DA CUNHA GOUDEAU
- François BURCKLEN

Le maire présente les délégations :

- Service à la population, affaires sociales et associations : C. Mendès Da Cunha Goudeau
- Urbanisme : P. Carbonne
- Bâtiments et infrastructures : F. Burcklen
- Affaires scolaires, enfance et jeunesse : S. Sarti
- Aménagement de l'espace et voirie : G. Dornat

LECTURE ET REMISE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

4. DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil municipal a la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette assemblée, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Le conseil donne ainsi délégation au maire des pouvoirs en matière :

- de propriétés communales (affectation, délimitation)
- de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics
- d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget
- de préparation, de passation, d'exécution des marchés publics lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de contrats d'assurance et d'indemnités de sinistre y afférentes ;
- de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de délivrance et de reprise des concessions dans les cimetières ;
- de dons et de legs ;
- d'aliénation de gré à gré, d'alignement, de droit de préemption, de rémunérations des honoraires d'avocats, notaires, huissiers
- d'actions en justice ou de défense de la commune dans les actions intentées contre elle
- d'urbanisme (dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux).

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Exprimés : 19 Abstentions : 3 Pour : 16

5. INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Fonction	Nom	Indemnité	Montant mensuel	Montant annuel brut
Maire	**CHAMRŒUN P.**	48 % de l'indice 1027	1973.05 €	**23 676.66 €**
1er adjoint	**DORNAT G.**	15 % de l'indice 1027	616,58 €	**7 398.96 €**
2e adjoint	**SARTI S.**	15 % de l'indice 1027	616,58 €	**7 398.96 €**
3e adjoint	**CARBONNE Ph.**	15 % de l'indice 1027	616,58 €	**7 398.96 €**
4e adjoint	**MENDÈS DA CUNHA GOUDEAU C.**	15 % de l'indice 1027	616,58 €	**7 398.96 €**
5e adjoint	**BURCKLEN F.**	15 % de l'indice 1027	616,58 €	**7 398.96 €**
				60 671.46 €

Exprimés : 19 Pour : 19

31 mars 2026

1.. VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR L'ANNÉE 2026

Soucieux de toujours maintenir une fiscalité la plus juste possible, tout en pérennisant notre potentiel de développement par rapport aux communes de notre bassin de vie, la commission des finances du 23 février 2026 a validé les taux ci-dessous :

	Taux 2025	Taux 2026
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	42.28 %	42.32 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	67.74 %	67.80 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	12.36 %	12.37 %

Exprimés : 19 Abstentions : 3 Pour : 16

2. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX AU SIVOM DE LA PLAINE D'AUNIS

Le SIVOM de la Plaine d'Aunis est comptent en matière de
- politique enfance-jeunesse-famille
- politique sportive
- politique d'aide aux personnes en difficulté

Sont élus délégués syndicaux :
- Paul CHAMRŒUN
- Carole MENDÈS DA CUNHA GOUDEAU
- Philippe CARBONNE

3. DÉSIGNATION DES ÉLECTEURS CHARGÉS D'ÉLIRE LES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DES COMMUNES DU CANTON DE LA JARRIE AU COMITÉ DU SDEER

Le conseil désigne pour prendre part à l'élection des délégués titulaires et suppléants des communes du canton de La Jarrie au comité syndical du SDEER :

- Gilles DORNAT et Paul CHAMRŒUN

Exprimés : 19 Abstentions : 3 Pour : 16

4. ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AUPRÈS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE VOIRIE

Est élu représentant de la commune : Gilles DORNAT

Exprimés : 19 Abstentions : 3 Pour : 16

5. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DE SOLURIS

Sont désignés comme représentants de la commune :

- titulaire : Ludovic PATISSIER ; suppléant : Benoit BOUCHAUD ; suppléant : Philippe CARBONNE

Exprimés : 19 Abstentions : 3 Pour : 16

6. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La commission d'appel d'offres est composée :
Rapporteur : Jean-Jacques PAUL
Membres : Mathieu CORVISIER, Carole MENDÈS DA CUNHA GOUDEAU et François BURCKLEN
Suppléants : Nicole BERTHOMEAU, Vincent LÉGLISE ET Sophie SARTI.

Pour : 19

7. DÉSIGNATION DU BUREAU DU COMITÉ DES FÊTES

Président d'honneur : le maire Paul CHAMRŒUN
Président : Carole MENDÈS DA CUNHA GOUDEAU
Trésorière : Liliane BOUTET
Secrétaire : Patricia LELONG

Exprimés : 19 Abstentions : 3 Pour : 16

8. DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le maire propose de créer onze commissions ;

Finances :
Président : Paul CHAMRŒUN
Rapporteur : Philippe CARBONNE
Membres : tout le conseil municipal

Bâtiments - Infrastructures - Patrimoine :
Président : Paul CHAMRŒUN
Rapporteur : François BURCKLEN
Membres :
Philippe CARBONNE
Mathieu CORVISIER
Vincent LÉGLISE
Patricia LELONG
Carole MENDÈS DA CUNHA GOUDEAU
Jean-Jacques PAUL
Sophie SARTI

Affaires scolaires - Enfance - Jeunesse :
Président : Paul CHAMRŒUN
Rapporteur : Sophie SARTI
Membres
Nicole BERTHOMEAU
Benoit BOUCHAUD
Mathieu CORVISIER
Vincent LÉGLISE
Jessica MENARD-PELLETIER
Jean-Jacques PAUL
Élodie TINSSON

Voirie - Aménagement de l'espace - Environnement - Mobilité - Sécurité :
Président : Paul CHAMRŒUN
Rapporteur : Gilles DORNAT
Membres :
Benoît BOUCHAUD
Liliane BOUTET
François BURCKLEN
Cécile GAINANT
Vincent LÉGLISE
Carole MENDES DA CUNHA GOUDEAU
Ludovic PATISSIER
Sophie SARTI
Élodie TINSSON

Urbanisme :
Président : Paul CHAMROŒUN
Rapporteur : Philippe CARBONNE
Membres :
Liliane BOUTET
François BURCKLEN
Cécile GAINANT
Vincent LÉGLISE
Jessica MENARD-PELLETIER
Jean-Jacques PAUL
Sophie SARTI

Vie locale - Service à la population - Action sociale :
Président : Paul CHAMROŒUN
Rapporteur : Carole MENDÈS DA CUNHA GOUDEAU
Membres :
Nicole BERTHOMEAU
Liliane BOUTET
Laetitia CHARLES
Patricia LELONG
Jessica MENARD-PELLETIER
Caroline RENOU

Sports - Loisirs – Associations - Culture :
Président : Paul CHAMROŒUN
Rapporteur : Carole MENDÈS DA CUNHA GOUDEAU
Membres :
Nicole BERTHOMEAU
Liliane BOUTET
Benoît BOUCHAUD
Laetitia CHARLES
Mathieu CORVISIER
Patricia LELONG
Jessica MENARD-PELLETIER
Ludovic PATISSIER
Caroline RENOU

Communication :
Président : Paul CHAMROŒUN
Rapporteur : Benoit BOUCHAUD
Membres :
Nicole BERTHOMEAU
Liliane BOUTET
Philippe CARBONNE
Laetitia CHARLES
Mathieu CORVISIER
Cécile GAINANT
Vincent LÉGLISE
Patricia LELONG
Jessica MENARD-PELLETIER
Carole MENDES DA CUNHA GOUDEAU
Ludovic PATISSIER
Jean-Jacques PAUL

Attractivité économique et commerciale :
Président : Paul CHAMROŒUN
Rapporteur : Vincent LÉGLISE
Membres :
François BURCKLEN
Philippe CARBONNE
Mathieu CORVISIER
Jessica MENARD-PELLETIER
Carole MENDES DA CUNHA GOUDEAU
Jean-Jacques PAUL
Caroline RENOU
Élodie TINSSON

Plan de sauvegarde communal :
Président : Paul CHAMROŒUN
Rapporteur : Liliane BOUTET
Membres : tout le conseil municipal.

9. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE PART'AGES

Par délibération en date du 1er juillet 2019, la commune adhérait au groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) PART'AGES dans le cadre de la mutualisation des services d'aide à domicile gérés par des CCAS. Cette nouvelle structure regroupe les 6 SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) existant à Aytré, Châtelaillon, Nieul-sur-Mer, La Jarrie, Dompierre-sur-mer et La Rochelle.

Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D) assurent au domicile des personnes des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne.

L'objectif recherché étant de créer une coopération entre l'ensemble des 28 CCAS qui le décident, sur territoire de la CDA, en vue de mettre en commun des prestations sur un territoire élargi et pouvoir transférer une autorisation délivrée aux SAAD publics actuels à une autre personne juridique, le GCSMS.

Sont désignés :
- membre titulaire **:** Carole MENDÈS DA CUNHA GOUDEAU et membre suppléant : Cécile GAINANT .

10. DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Le conseil détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Les thèmes privilégiés sont :
- les fondamentaux de l'action publique locale ;
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions.

Le conseil municipal valide les thèmes privilégiés et inscrit une enveloppe annuelle pour 2026 de 1667 € (*correspondant à 2.5 % des indemnités de fonction des élus*).

11. DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Le conseil municipal autorise le maire à signer des contrats de remplacement d'agents absents dans la limite des crédits inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES

Désignation du correspondant défense en lien avec le ministère des armées : Gilles DORNAT.

Une convention entre la CDA de La Rochelle et la commune pour le don de 4 ordinateurs portables et 4 ordinateurs fixes a été signée par le maire le 30 mars 2026.

1. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DE LA SOCIÉTÉ CHARENTE-MARITIME DEVELOPPEMENT (SPL)

La Société Publique Locale (SPL), permet de bénéficier d'une offre globale de services de qualité, de proximité et de rapidité dans les domaines que sont l'aménagement, la construction, l'environnement, le développement économique, touristique et de loisirs, ou encore l'innovation et la transition énergétique,
Le conseil municipal désigne François BURCKLEN représentant au sein de l'assemblée générale et de l'assemblée spéciale de la SPL départementale, et Philippe CARBONNE comme suppléant.

Exprimés : 19 Pour : 19

2. ÉLECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Outre son président, le conseil d'administration comprend, pour le centre communal d'action sociale, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal.
Le conseil d'administration comprend également des membres nommés, suivant le cas, par le maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ou les communes considérées.

Le conseil municipal décide, par 19 voix pour, que le nombre de membres du conseil municipal appelé à siéger au centre communal d'action sociale est fixé à 4. Après avoir procédé aux opérations de vote, le conseil municipal déclare

Carole MENDÈS DA CUNHA GOUDEAU
Liliane BOUTET
Caroline RENOU
Cécile GAINANT

élues pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune de Saint Médard d'Aunis.

Exprimés : 19 Pour : 19

3. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA SÉnRgies

La SÉnRgies est un outil dédié au déploiement de projets d'énergie renouvelables (ENR) publics et privés sur une variété large de technologies (photovoltaïque, méthanisation, réseau de chaleur, éolien, énergie de récupération, hydrogène, etc.), avec une priorité sur le territoire de l'agglomération de La Rochelle.
Le conseil municipal désigne :
- Paul CHAMRŒUN
Représentant de la commune auprès de la SÉnRgies

Exprimés : 19 Pour : 19

4. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT D'AIGREFEUILLE

La mission du syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Aigrefeuille est de veiller au bon entretien du Curé, du Virson, du Saint-Christophe et du Machet sur le territoire des communes d'Aigrefeuille, Saint-Christophe, Forges, Virson, Saint-Médard d'Aunis et Chambon.

Sont désignés **délégués titulaires** : Philippe CARBONNE et Gilles DORNAT

Est désigné **délégué suppléant** : François BURCKLEN

Exprimés : 19 Pour : 19

5. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL MANDAT 2026-2032

Le conseil valide le texte présenté en séance consultable sur le site internet de la mairie rubrique : La Mairie-Délibérations.

Exprimés : 19 Pour : 19

6. FINANCES PUBLIQUES – BUDGET ANNEXE 05303 MULTISERVICES – CHANGEMENT DE LIBELLÉ

Le budget annexe 05303 soumis à la TVA, ne concernait à l'origine de sa création que l'épicerie et a par conséquent été dénommé budget annexe MULTISERVICES.
Compte tenu de l'extension du pôle commercial qui comporte aujourd'hui 3 commerces, il convient de renommer ce budget en budget annexe COMMERCES.

Exprimés : 19 Pour : 19

8. MOTION DU SDEER POUR RÉAFFIRMER LA NÉCESSITÉ DE MAINTENIR L'ORGANISATION DES SERVICES PUBLICS DE RÉSEAUX À L'ÉCHELON COMMUNAL

Le gouvernement projette de confier les réseaux d'électricité et de gaz (et autres réseaux de proximité) au département.

Le SDEER (syndicat d'électrification auquel adhère la commune) s'est prononcé sur la nécessité de laisser la distribution de l'électricité aux communes.

- Le risque est d'assister à une réduction des investissements sur la partie rurale des réseaux électriques ou à une augmentation de la facture des consommateurs pour maintenir le niveau d'investissement.

- Par ailleurs le SDEER prend en charge l'intégralité des investissements d'électrification rurale sans reste à charge pour les communes. Cela pourrait changer.

- Enfin, le SDEER travaille avec ENEDIS depuis de nombreuses années pour un contrôle de l'activité du concessionnaire et a ainsi acquis une grande connaissance du réseau.

Le conseil municipal valide la motion du SDEER.

Exprimés : 19 Pour : 19

QUESTIONS DIVERSES

1 - Désignation d'un référent au sein du SYRIMA (Syndicat mixte des Rivières et Marais d'Aunis) :

Gilles DORNAT

2 - Désignation d'un référent au sein l'association PAPJ :

Sophie SARTI

LES COMPÉTENCES TERITORIALES : QUI FAIT QUOI ? COMMUNE ? COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE ? DÉPARTEMENT ? RÉGION ?

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Aménagement de l'espace communautaire
Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et Plan Local d'Urbanisme intercommunal (**PLUI**) ; Instruction des demandes de travaux et de permis de construire pour la zone de Croix Fort seulement en ce qui concerne Saint Médard d'Aunis.

Déchets
Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers recyclables ; Collecte et incinération des ordures ménagères ;

Eau et assainissement
Production et distribution d'eau potable ;Traitement des eaux usées ; Gestion des eaux pluviales urbaines ;
Prévention des risques naturels et lutte contre les inondations.

Mobilité et transports urbains
Organisation des grands principes de déplacements, de circulation et de stationnement sur le territoire, services « Yélo », aménagement des voies réservées aux bus et des pistes cyclables , abribus …

Culture et sport
Équipements culturels (La Coursive, la médiathèque Michel-Crépeau, le Conservatoire de Musique et de Danse, La Sirène) et sportifs de loisirs (centre aquatique à Châtelaillon-Plage, Palmilud à Périgny et piscine Lucien Maylin à La Rochelle) ; réseau des écoles de musique et de danse et du Réseau des bibliothèques/médiathèques communales ; découverte de la voile scolaire à destination des élèves de CM2 des écoles publiques …

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
Lutte contre la pollution de l'air, conseils aux particuliers en matière d'énergie …

Voirie
Voiries d'intérêt communautaire (routes, voies et pistes cyclables) ; Axes structurants ;

Action sociale
Elaboration et pilotage de la Convention Territoriale Globale et coordination des réseaux du territoire relevant du projet de service aux familles …

Habitat et Politique de la Ville
Politique de la Ville : définition des orientations du Contrat de Ville et Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil gens du voyage …

Développement de l'économie et de l'emploi
Zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, actions de développement ;
Coordination et animation des dispositifs locaux pour l'emploi et l'insertion professionnelle (SMILE) …

Enseignement supérieur et recherche

Technologies de l'information et de la communication

St Médard d'Aunis

LA COMMUNE

"Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune", c'est ainsi que l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Les **communes** bénéficient de la clause de compétence générale leur permettant de régler par délibération toutes les affaires relevant de leur niveau.

Les principales compétences exercées relèvent des domaines suivants :

Gestion des écoles
Implantation, construction et gestion des écoles maternelles et élémentaires, gestion des personnels correspondants.
- restauration scolaire des écoles primaires
- organisation d'activités périscolaires

État civil

Urbanisme
La compétence appartient à la CDA mais la commune a conservé l'instruction des permis de construire et déclarations préalables sauf pour la zone de Croix Fort

Bâtiments communaux entretien, locations des salles etc.

Développement de l'attractivité locale commerces - baux, installation etc.

Voirie communale (entretien)

Exercice de la police municipale : bon ordre, sûreté, sécurité et salubrité publiques.

Équipements sportifs **: c**onstruction et fonctionnement des équipements sportifs de proximité (gymnase).

Subventions aux associations

Bibliothèque de prêt municipale.

Action sociale

Culture

Etc. etc.

Les **DÉPARTEMENTS** exercent principalement leur compétences dans les domaines suivants : action sociale (enfance, personnes handicapées, personnes âgées, revenu de solidarité active), infrastructures (ports, aérodromes, routes départementales), gestion des collèges, aide aux communes ;

Les **RÉGIONS** exercent principalement leurs compétences en matière de développement économique, aménagement du territoire, transports non urbains, gestion des lycées, formation professionnelle



Carole MENDES DA CUNHA - GOUDEAU
Adjointe Service à la population – Affaires sociales – Associations

Je réside dans le bourg depuis 20 ans et j'exerce mon 3e mandat d'élue locale.

Je vous reçois sur rendez-vous en mairie dans le respect des obligations de discrétion et de confidentialité.

Si vous avez des difficultés à vous déplacer en mairie, je peux également me rendre à votre domicile.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PLAN CANICULE

Le CCAS vous invite à vous inscrire ou inscrire vos proches sur le registre communal d'alerte en cas de fortes chaleurs.

Lors du déclenchement d'alerte canicule par la préfecture, un agent de la mairie ou un bénévole de l'action sociale prendra contact avec les personnes inscrites afin d'apporter conseils, assistance, sécurité et bien-être.

Ce dispositif permet de renforcer l'accompagnement et la vigilance auprès des personnes les plus fragiles et de garantir un accompagnement adapté en période de fortes chaleurs.

Canicule
Soyez vigilant

COMMENT S'INSCRIRE

Toute personne reconnue vulnérable par son âge ou inapte au travail ou en situation de handicap, peut s'inscrire, ou être inscrite par un proche, au dispositif du plan canicule, auprès du secrétariat de mairie

secretariat@st-medard-aunis.fr
ou en appelant le 0546358173

Les registres sont tenus confidentiellement par le CCAS.

CULTURE – THÉÂTRE



Les 16 et 17 mai derniers, la mairie a accueilli dans sa cour la troupe théâtrale "La Compagnie Vlam !" et y a joué les représentations "Novecento" et "La Mouche".



Novecento a emporté les spectateurs dans un récit poétique et musical, tandis que La Mouche a séduit par son originalité et son humour.

Ces deux représentations ont rencontré un beau succès auprès d'un public de tous âges.



À l'issue des représentations, un moment de convivialité a permis aux artistes et aux spectateurs d'échanger dans une ambiance chaleureuse.

Proposé gratuitement, ce rendez-vous culturel a pleinement rempli sa mission de partage et de découverte. Face à l'enthousiasme du public, nous serons très heureux d'accueillir à nouveau "La Compagnie Vlam !" l'année prochaine.







SPORT - LOISIRS - ASSOCIATIONS







RALLYE VÉLO :

une première édition à renouveler

Le 31 mai, près de 40 cyclistes ont pris le départ à 10h au parc de la mairie pour 7 km de chemins à travers la commune. Une initiative portée conjointement par la mairie et ses associations, avec un objectif simple : proposer aux familles de Saint-Médard-d'Aunis un moment de plein air et de convivialité, à deux roues.



En plus du rallye, les plus jeunes avaient un jeu de piste à résoudre : des questions tout au long du parcours, et une phrase à décoder à l'arrivée. Une façon de transformer la balade en aventure, et de garder les petits curieux jusqu'au bout du chemin.

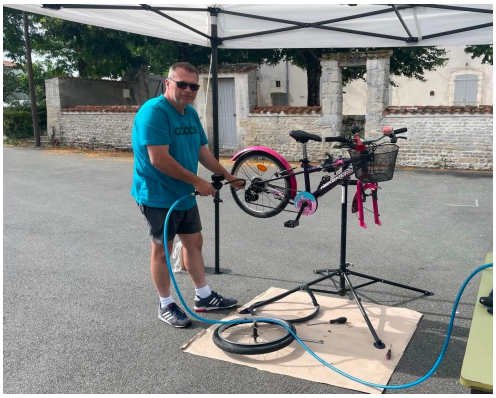


Et comme dit l'adage, « après l'effort, le réconfort » : pique-nique au parc, puis après-midi animé avec un parcours de maniabilité et un atelier aquarelle. Une journée complète, de 10h jusqu'en fin d'après-midi.

Grâce à une enquête menée sur place le temps du pique-nique, certains d'entre vous ont pu nous expliquer leur manière de voir le vélo à Saint-Médard d'Aunis. Des retours très enrichissants, qui nous aideront à mieux répondre à vos attentes.



Trois associations ont uni leurs forces à celles de la mairie pour cette journée, chacune mobilisant ses bénévoles : le SMAF pour le prêt de matériel, la Fourmilière pour l'atelier aquarelle, et l'APE pour la buvette et les crêpes. Nous les remercions chaleureusement pour leur implication.



Cet événement a coïncidé avec Mai à Vélo, l'initiative portée par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour promouvoir le vélo du quotidien tout au long du mois de mai (maiavelo.fr).

Rendez-vous l'année prochaine, encore plus nombreux !

Benoit BOUCHAUD - Carole MENDES DA CUNHA GOUDEAU



Gilles DORNAT -
Adjoint Voirie - Environnement - Sécurité

Après trois mois de prise de fonction, je profite de ce bulletin municipal pour me présenter de nouveau à vous, vous indiquer mes principales préoccupations et dresser un premier bilan des actions entreprises.

Je suis originaire de La Navisselière par mon père et de La Martinière par ma mère. J'ai travaillé 41 ans au service de l'État (gendarmerie nationale) et suis définitivement établi à La Martinière depuis 2021. Succédant à Mélina Tarery, je souhaite saluer son action au service de la commune et son engagement dans les projets environnementaux.

Débutant un nouveau mandat, nous ne revendiquons aucune réalisation nouvelle, mais assurerons la continuité de ce qui a été voté avant notre entrée en fonction.

VOIRIE

Travaux de gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) à l'Aubertière



Débutés en avril, ces travaux s'achèveront le 31 juillet 2026. Consciente des désagréments causés à ses administrés, la commune est présente sur site à la réunion de chantier hebdomadaire qui se tient tous les mardis à 9h.

Cette réunion est l'occasion d'exposer aux prestataires les différents problèmes ou interrogations des riverains et d'y apporter des réponses et des solutions. A ce jour, toutes les inquiétudes relatives à ce chantier ont été dissipées. Nous remercions les administrés victimes de ces désagréments pour leur patience et leur compréhension.







Travaux de renforcement des chaussées

Du 18 au 26 mai, le département a coulé des bordures de trottoirs à l'intérieur des virages situés sur la D264 entre le Moulin Neuf et La Martinière.

Ces dispositifs, destinés à limiter l'érosion du revêtement routier obligent les usagers à ralentir lors des croisements.





Citerne à incendie



Afin de se conformer aux exigences sécuritaires en matière de protection contre les incendies, une citerne souple a été récemment déposée rue de la Zénoudelle (face à l'abri bus) à La Martinière. Les travaux de terrassement et de stabilisation du terrain ont été réalisés du 11 au 15 mai 2026.

ENVIRONNEMENT



Des dépôts sauvages d'ordures ménagères ou déchets verts nous sont régulièrement signalés.

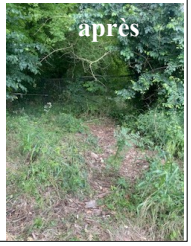
Les agents techniques n'ont pas pour vocation première de ramasser les détritus que quelques indélicats se permettent de jeter dans la nature. Néanmoins, dans le souci de garder un environnement propre et accueillant, ils prennent sur leur temps d'entretien de la voirie et des espaces verts pour aller nettoyer les espaces souillés. Merci de respecter leur travail.

Retrait d'un dépôt illégal de déchets industriels



Dans le secteur de Délidon, il nous a été signalé un dépôt sauvage de plusieurs tourets de fibre optique.

Renseignements pris auprès de quelques riverains, l'origine de ce dépôt sauvage remonterait à quatre années environ.



Une rapide enquête sur les lieux a permis d'identifier le propriétaire des rouleaux de fibre ainsi que son sous-traitant responsable de la pollution. Sous 48 heures le site a été dépollué par les fautifs.

SECURITÉ

En relation avec l'agglomération, la commune essaie de développer des axes de mobilité douce où doivent cohabiter piétons, cyclistes et engins agricoles.

Ces axes sont proscrits à toute autre circulation automobile, sauf exception pour quelques riverains.

Du respect de ces règles élémentaires dépend le succès d'un programme qui se veut écologique et sain.

A l'approche des vacances estivales, quelques petits rappels sécuritaires ne seront pas superflus.

Afin de partir plus sereins, vous êtes conviés à une conférence organisée par un référent sûreté de la gendarmerie nationale qui traitera de la prévention des cambriolages.

Nous vous attendons nombreux le

mardi 30 juin à 18h00

salle de l'Archipel.



TÉMOIGNAGE AFFAIRES CANINES

Il nous est signalé épisodiquement des divagations de chiens qui constituent un danger pour les piétons, cyclistes et automobilistes. Ces faits récurrents s'accompagnent parfois également d'attaques d'animaux de compagnie ou d'élevage ce qui devient alors intolérable.

Des faits récents ont entraîné des attaques infondées contre monsieur le maire et son prédécesseur, les accusant de laxisme et d'inefficacité face à ce problème préoccupant.

Étant moi-même particulièrement concerné par le sujet, je tiens à vous livrer mon témoignage qui vous éclairera sur la complexité de la situation.

LES FAITS : Le 14 février 2026, à 08h00, une voisine me prévient que deux chiens se trouvent dans l'enclos de mes moutons situé en plein centre de La Martinière. Parvenant à les capturer, je les attache dans l'enclos. Je découvre mes trois moutons adultes égorgés et partiellement dévorés et leurs trois agneaux d'une quinzaine de jours gravement blessés. Le premier mourra quelques minutes plus tard, un second vers 10h00 et le troisième sera euthanasié par le vétérinaire en début d'après midi car il a la mâchoire brisée et ne peut s'alimenter au biberon.

Phase 1 : La gendarmerie prévenue arrive à 08h30 ainsi que le maire de Saint Médard d'Aunis. Tous se rendent au domicile des propriétaires des animaux car ils sont déjà connus pour des attaques similaires… La fourrière refuse de se déplacer parce que : 1) les chiens ne constituent plus un danger (ils sont attachés dans mon enclos), 2) les propriétaires sont en mesure de les récupérer, 3) je n'ai pas été mordu lors de la capture !!!

Phase 2 : Je porte plainte à la gendarmerie et le maire adresse une injonction aux propriétaires des chiens qui doivent, sous un délai de huit jours (c'est la loi) tout mettre en œuvre pour empêcher les chiens de sortir de la propriété. Au terme du délai, les gendarmes viennent constater que les brèches dans la clôture ont bien été bouchées. Une expertise comportementale (360 €) des chiens est également ordonnée. Le rendez-vous chez le vétérinaire est un mois et demi plus tard pour le premier chien. Vu le prix et la condition modeste des propriétaires, un délai supplémentaire d'un mois est donné pour l'expertise du second chien.

Phase 3 : Près de quatre mois après les faits, un chien n'a toujours pas été évalué, l'assurance adverse traîne des pieds pour indemniser et requiert un expert pour évaluer le préjudice. La plainte, sans être classée sans suite, n'en demeure pas moins à l'arrêt ; le procureur de la République n'accorde pas la priorité à une affaire de moutons égorgés…

Epilogue : Je suis aujourd'hui adjoint au maire de St Médard, et s'il y en a un qui se sent tout particulièrement concerné par les divagations d'animaux et ces dernières attaques canines, je puis vous assurer que c'est moi, et que je n'ai de cesse d'alerter les autorités judiciaires sur les risques encourus à laisser ces animaux aux mains de personnes inconscientes.

Ni monsieur le maire, ni aucun membre de son équipe, ne prend ce sujet à la légère. Nous avons fait ce que la loi nous autorisait de faire. D'autres pistes restent à explorer par le biais d'associations de protection des animaux.

Gilles DORNAT



François BURCKLEN - ADJOINT BÂTIMENTS COMMUNAUX / PATRIMOINE

51 ans, 3 enfants, j'habite à Saint Médard d'Aunis depuis 13 ans.

Je travaille à La Rochelle dans une entreprise de menuiseries extérieures et je suis nouvellement élu en tant qu'adjoint en charge des bâtiments de la commune.

TRAVAUX À L'ÉCOLE :

CE QUI EST PRÉVU ET CE QUI EST À L'ÉTUDE

TRAVAUX VALIDÉS

Deux chantiers sont d'ores et déjà prévus pour améliorer le quotidien des plus petits.

- Des sanitaires plus intimes pour les maternelles. Les toilettes de l'école maternelle seront équipées de séparations et de portes. Cette intervention vise à offrir aux enfants davantage d'intimité et de confort.

- Un nouvel espace convivial dans la cour : un ensemble table et bancs sera installé dans la cour de la maternelle. Ce mobilier permettra aux élèves de profiter d'un coin détente pour les activités calmes, les goûters ou simplement les moments de repos.

PROJETS A L'ÉTUDE

Deux autres dossiers sont actuellement examinés par les services communaux :

- Lutter contre la surchauffe dans le bâtiment central : les épisodes de fortes chaleurs rendent parfois les conditions d'apprentissage difficiles. L'installation de films de protection solaire est envisagée pour maintenir des températures acceptables dans les classes.
Un audit sur le fonctionnement de la ventilation du bâtiment central va être réalisé prochainement

- Améliorer la qualité de l'air dans le bâtiment administratif : la mise en place d'une ventilation mécanique dans les trois classes de ce bâtiment est à l'étude afin d'assurer un renouvellement d'air maîtrisé

Ces projets témoignent de la volonté de la commune d'offrir aux enfants des conditions d'accueil toujours meilleures.

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Les aides de l'Etat : www.france-renov.gouv.fr
Les aides de la région : www.nouvelle-aquitaine.fr/les-actions/transition-energetique-et-ecologique
Les aides du département : https://la.charente-maritime.fr/environnement-cadre-vie/habitat/proprietaires-des-aides-pour-vos-travaux
05 46 30 37 73 contact@prre.fr

Permanences le 2e mardi de chaque mois de 9h à 12h et de 14h à 17h à Saint Médard d'Aunis (mairie).



Des ombrières ont été installées le long du bâtiment central de l'Ecole du Nouveau Monde



Sophie SARTI
ADJOINTE EN CHARGE DES AFFAIRES SCOLAIRES



Je profite de ce journal pour me présenter. J'habite sur le territoire de la commune depuis 25 ans. Durant ce mandat, je serai en charge des affaires scolaires et de la jeunesse.

ACTIONS DE LA MAIRIE EN FAVEUR DES ÉCOLES

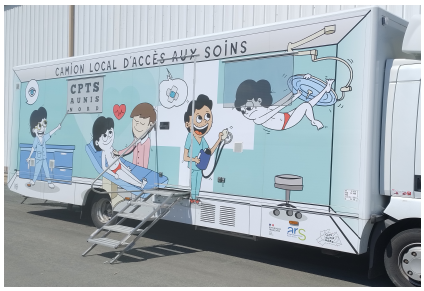
La municipalité poursuit son engagement en faveur de l'école à travers plusieurs initiatives visant à soutenir les élèves, améliorer leur cadre de vie et promouvoir la prévention.

Regret face à la fermeture d'une classe

La mairie exprime un regret marqué, concernant la décision de fermeture d'une classe par l'inspection académique et réaffirme son attachement au maintien d'un service éducatif de proximité et de qualité.

Participation au programme "Aime tes dents"

La commune s'implique activement dans la prévention et la santé des élèves en participant au programme *"Aime tes dents"*. Cette initiative permet de sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques d'hygiène bucco-dentaire, en partenariat avec les acteurs de santé.



Réalisation d'une fresque dans la cour d'école

Dans une démarche d'amélioration du cadre scolaire, une fresque a été réalisée dans la cour avec une plasticienne, Agathe Bezault. Ce projet contribue à l'embellissement des espaces, favorise un environnement plus agréable pour les enfants et peut également renforcer leur implication à travers une dimension artistique et collective.



Qualité des repas à la cantine

La mairie rappelle son engagement pour une restauration scolaire de qualité : les repas sont préparés sur place par les employés municipaux et les produits utilisés proviennent majoritairement d'acteurs locaux, favorisant ainsi les circuits courts et une alimentation saine.

Logiciel « Pirouette » de réservation des repas et de la garderie

Dans une volonté de faciliter l'organisation des parents, la plage de réservation a été repoussée au matin 6h.

Engagement des jeunes dans la vie citoyenne

Les enfants du conseil municipal des jeunes ont participé activement à la commémoration du 8 Mai, en lisant des textes et en déposant une gerbe, illustrant leur implication dans le devoir de mémoire et la vie locale.







Philippe CARBONNE
ADJOINT EN CHARGE DE L'URBANISME

J'habite au Moulin Neuf depuis 22 ans.
J'étais élu adjoint à l'urbanisme lors du précédent mandat.



DÉMARCHE D'URBANISME POUR LES PARTICULIERS

Je tiens à rappeler ici que nous instruisons toujours les dossiers d'urbanisme (permis de construire et demandes préalables) au niveau de la commune.

Seuls les dossiers de permis d'aménager et de construction dans la Zone de Croix Fort sont gérés par le service urbanisme de la CdA de La Rochelle.

Cependant, tout dépôt de dossier se fait désormais de manière numérique sur la plateforme de la CdA à l'adresse suivante :
https://demarches-urbanisme.agglo-larochelle.fr/gnau/#/

Il vous sera demandé de créer un compte et de remplir le formulaire Cerfa en ligne et de déposer des documents (plan de masse, description de votre projet etc...

Pour toute question ou difficulté dans vos démarches, je me tiens à votre disposition soit par mail soit sur rendez-vous.

Dernières nouvelles

Depuis quelques semaines vous avez pu remarquer l'ouverture d'une Pizzeria « KPIZZ » dans l'un des modules construits par la commune durant le précédent mandat.

Elle vient compléter l'offre de services déjà présente sur site avec son salon de coiffure « L'Hair Beauty » et son commerce bar tabac épicerie « Le Comptoir ».

Il reste encore un module de 50m^2 à la location pour accueillir une autre activité.

Nous avons pu instruire le dernier permis de construire du Pôle Santé sur le second cabinet dentaire dont les travaux devraient commencer dans l'année. Je communiquerai dans le prochain journal l'avancée des travaux

EXPRESSION LIBRE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX MAJORITAIRES

Chers habitants de la commune de St Médard d'Aunis,

Nous vous remercions sincèrement de la confiance que vous nous avez exprimée au travers de votre vote de mars dernier et nous allons œuvrer efficacement pour la mériter.

L'équipe est en marche et c'est avec entrain que nous avons profité de l'arrivée du printemps pour mettre en place le nouveau conseil municipal et les différentes commissions.

Comme vous pourrez le constater en parcourant ce journal, certaines actions ont déjà été menées, les unes pour poursuivre les dossiers engagés auparavant et d'autres pour étudier de nouveaux projets conformes à notre programme.

Nous sommes mobilisés et restons à votre écoute pour vous permettre de savourer un agréable été.

Les 16 conseillers de la majorité

EXPRESSION LIBRE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX NON MAJORITAIRES

Chères habitantes, chers habitants,

À l'issue des dernières élections municipales, une nouvelle équipe a été élue pour conduire les affaires de notre commune.
Nous respectons ce choix démocratique et lui souhaitons pleine réussite dans les projets qui serviront l'intérêt général. En tant qu'élus de l'opposition, notre rôle sera d'examiner attentivement les décisions prises, de défendre les engagements que nous avons portés durant la campagne et de formuler des propositions constructives.

Fidèles aux engagements de notre programme, nous resterons pleinement mobilisés sur les enjeux essentiels de notre commune :
- la jeunesse et l'éducation
- la solidarité et action sociale
- la transition écologique et la mobilité
- la communication et le vivre ensemble.

Être dans l'opposition ne signifie pas être systématiquement dans le refus. Nous contribuerons au débat démocratique, et nous formulerons des propositions pour faire avancer notre commune. Nous poursuivrons cet engagement avec sérieux, transparence et détermination. Ce journal sera l'occasion de vous informer régulièrement de nos actions, de nos analyses et de nos propositions. Nous restons à votre écoute et nous sommes disponibles pour échanger sur les sujets qui concernent notre commune.

Jessica Ménard Pelletier - Mathieu Corvisier - Cécile Gainant

ASSOCIATION SAINT MÉDARD D'AUNIS FESTIF



Le premier semestre se termine, avec lui son lot d'émotions.



La première, la randonnée gourmande du 25 avril a réuni, malgré une concurrence féroce des communes limitrophes, plus de 650 participants et une cinquantaine de bénévoles. Cette année, le thème choisi était « ambiance créole » Madras.

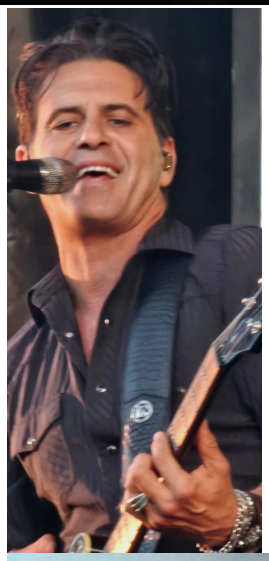
Planteur, colombo de porc au curry, et zouk accompagnèrent tout au long des 8 ou 12 kms, les randonneurs dans une ambiance festive.

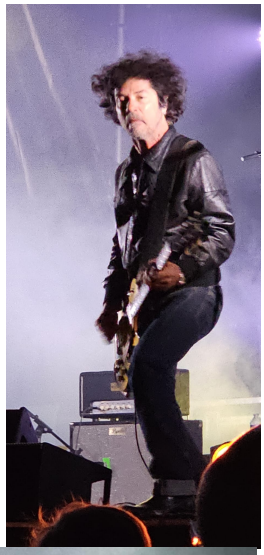
Le parcours de cette année a permis à chacun d'apprécier l'étendue de la commune. Petit plus, un quizz sur l'histoire de St Médard d'Aunis était proposé. Près de 27 lauréats ont réussi à cocher toutes les bonnes cases, un merci spécial à Francis Tétaud.

Et le point d'orgue de l'année, le St Méd'Art Rock du 6 Juin.

Débutant comme chaque année par la présentation des œuvres des artistes locaux, peintres, sculpteurs, l'ambiance montait au fil des heures. Le traditionnel Trophée Daniel Blanche a permis de découvrir deux jeunes groupes talentueux, les Perdrix Pop Paradiso et les Take Off.

La folle soirée pouvait commencer. Un plateau exceptionnel, que beaucoup d'organisateurs de festival auraient aimer proposer, allait faire monter la température.







Tout d'abord les Red Beans & Pepper Sauce, groupe biterrois avec un son mélangeant le rock et le blues saturé, mené par Jessyka sa chanteuse.





Manu Lanvin, show-man exceptionnel, sublime le blues-rock français, et ce 6 juin il a emporté dans un tourbillon le nombreux public venu au festival .

L'ambiance ne faisait que monter au fil des morceaux, annonçant et préparant le retour de Yarol,

7 ans après sa première prestation, il allait réveiller tous les souvenirs des anciens présents à l'époque et conquérir un nouveau public. Mélangeant le rock, la soul et le funk, la température ne faisait que monter, que du bonheur pour tous les spectateurs.

Et que dire du « bœuf » final, où Manu rejoignait pour un hymne à St Médard que beaucoup ne sont pas près d'oublier.

A plateau exceptionnel, équipe de bénévoles exceptionnelle. Un grand merci à eux. Un grand merci à tous nos partenaires privés, institutionnels, sans qui tout cela ne serait pas possible, à la municipalité avec une mention spéciale à Paul Chamrœun, pour sa première en tant que maire.

Voilà, maintenant, après l'été nous vous donnons rendez-vous le **vendredi 6 novembre pour le karaoké.**

Bonnes vacances à tous

Jean-Michel Delmon
Président du SMAF

Le mot du président

Les premiers pics de chaleur nous rappellent que l'été approche à grands pas et qu'avec lui sonne la fin des cours et des activités proposés par les différentes sections de La Fourmilière.

Mais avant la pause estivale, notre association a encore quelques rendez-vous à vous proposer.

Le premier d'entre eux se tiendra le 20 juin, à partir de 21 h, sur le parking du cimetière de Saint Médard d'Aunis ; l'équipe d'Astraunis vous propose une observation de la lune, dans le cadre des soirées « On the Moon Again ».

La Fourmilière vous propose également, le 4 juillet dans la cour de la mairie, une représentation théâtrale en plein air. Le public pourra y découvrir une adaptation des *Fourberies de Scapin* de Molière, proposée par la compagnie Tambour d'Aurore.

Enfin, à l'heure où nous bouclons cet article, nous ne savons pas encore si nous pourrons assurer la traditionnelle Nuit des étoiles des 7 et 8 août ; nous espérons pouvoir confirmer prochainement la tenue de cet événement.

À la rentrée, vous retrouverez les activités qui font le succès de La Fourmilière : le yoga enfants, la gym enfants, le yoga adultes, le Qi Gong, les cours de pilates, ceux de fitness, le multisports, le badminton, l'atelier aquarelle, le futsal, Excentrics, la couture ou encore l'astronomie.

Nous vous proposerons certainement de nouvelles activités, notamment pour la pratique de l'APA (activité physique adaptée) sous réserve de créneaux disponibles.

Nous vous invitons donc à suivre nos différents supports de communication : de nouvelles informations vous seront prochainement communiquées.

En attendant, profitons pleinement des dernières semaines d'activités avant la trêve estivale et souhaitons à chacun un très bel été.

Frédéric BRILLOUET

FITNESS

La saison 2025-2026 de l'activité fitness restera comme une année particulièrement marquante.

D'abord parce qu'elle bat tous les records avec **71 adhérent.e.s inscrits**, mais aussi avec un nombre record de participants masculins : **8 hommes cette saison !** Une belle récompense pour cette activité qui continue d'attirer des profils variés autour du sport, de la convivialité… et parfois quelques courbatures.

Cette année aura aussi connu plusieurs rebondissements. La saison avait débuté avec Guillaume aux commandes, Léa étant encore en congé maternité. Son retour, initialement prévu à la Toussaint, avait finalement été repoussé à janvier 2026 pour raisons de santé. Le groupe a donc eu le plaisir de retrouver Léa en début d'année avec toute son énergie et sa bonne humeur.

Malheureusement, fin avril, Léa a dû à nouveau s'éloigner des cours pour raisons de santé. Son retour est espéré pour septembre prochain. Durant cette période, le groupe s'est montré particulièrement solidaire en lui envoyant de nombreux messages de soutien et beaucoup de bonnes ondes.

La bonne nouvelle de cette fin de saison aura également été le retour de Guillaume pour assurer les cours jusqu'au 17 juin. Un vrai soulagement pour tout le monde… et notamment pour le responsable de l'activité qui commençait doucement à regarder les fiches de cours avec une certaine inquiétude.

Mais au-delà des séances, cette année aura surtout confirmé l'excellent état d'esprit du groupe. Avant même le retour confirmé de Guillaume, plusieurs adhérent.e.s s'étaient spontanément proposés pour aider à assurer certaines séances, préparer des exercices, des marches ou des footings. Une belle preuve de solidarité et de convivialité.

Et malgré cette saison riche en émotions, le groupe n'oubliera pas son désormais traditionnel repas de fin d'année sportive, devenu presque aussi incontournable qu'une fin de séance avec gainage.

Un immense merci à toutes et tous pour votre énergie, votre fidélité, votre soutien et votre bonne humeur tout au long de cette saison… franchement, je vous kiffe.

Ludovic PATISSIER

(responsable d'un formidable groupe de fitness)





SCRAPBOOKING

Actuellement, l'activité scrapbooking réunit 12 passionnées, le mardi de 20h à 22h30 (au moins 2 fois par mois).
Ce début d'année 2026 a été bien rempli !

Début février, nous avons consacré une soirée à la remise d'un challenge entre adhérentes. Chacune avait créé chez elle un projet en scrapbooking selon des consignes identiques. Le résultat : de superbes projets divers et variés qui nous ont toutes sorties de notre zone de confort.

Plusieurs ateliers ont également été dédiés à la réalisation d'un album photo, mêlant techniques, cachettes et astuces créatives.

Enfin, une soirée a retenu toute notre attention, celle consacrée à un thème précis "les problèmes du quotidien".

A travers les photos, les tamponnages, les étiquettes dédiées et une bonne dose de lâcher prise, chacune a pu laisser libre cours à son imagination. Une chose est sûre : la créativité, c'est bon pour le moral !

La crop prévue le 18 avril 2026 avec Kali a malheureusement dû être annulée, faute d'un nombre suffisant d'inscriptions pour permettre le déplacement de l'animatrice.

En attendant la rentrée, profitez pleinement de l'été, prenez soin de vous, immortalisez de beaux souvenirs en photos… et rejoignez-nous dès septembre !

Bel été à toutes et à tous !

Vanessa MASSE

ASTRAUNIS

Malgré des conditions météos désastreuses, depuis maintenant plusieurs saisons, nous avons pu proposer cette année deux observations publiques : une observation du soleil en janvier, et une soirée dans le cadre ‘’des nuits de l'équinoxe" au mois de Mars.



Photo du soleil prise lors de l'observation solaire de janvier : groupe de taches solaires

Notre prochain rendez-vous sera le **20 juin, à partir de 21h00, sur le parking du cimetière de St Médard d'Aunis** pour une observation de la lune dans le cadre des soirées "on the moon again".
Si l'astronomie vous intéresse, ou si vous êtes simplement curieux de découvrir le ciel, nous vous invitons à nous rejoindre lors d'une de nos observations.

Notre site internet n'étant pas opérationnel pour le moment vous pouvez, pour plus de renseignements, nous contacter au 06 81 49 67 56.

Astronomiquement vôtre

L'équipe d'Astraunis

AQUARELLE

Le dernier trimestre se termine par un retour à la nature après le thème du portrait d'enfant qui a bien motivé le groupe et l'art de magnifier les vieux objets rouillés.

Nous avons terminé par une expo et un pique-nique au lac de Frace avec initiation aux croquis sur le motif.

Une nouvelle année se prépare avec des ateliers les 2e et 4e mardi de chaque mois. **Inscription début septembre sur**

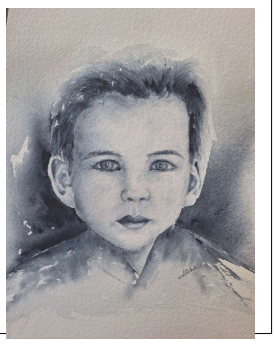
HelloAsso La Fourmilière .

Quelques places sont disponibles en dehors de l'atelier du mardi, des sorties croquis esprit carnet de voyage seront organisées par petits groupes. L'atelier reste à un prix modique axé sur les bases du dessin et de l'aquarelle dans un esprit associatif et de partage auquel je tiens.

Pour plus d'informations ,n'hesitez pas à me contacter:

Liliane Bigot 06 89 34 19 86





CLUB SOURIRE D'AUTOMNE

Depuis le début de l'année notre club a été très actif, en janvier la galette des rois, en février l'Assemblée Générale et en mars le voyage en Laponie Suédoise avec balade en traineau, en motoneige et découverte des traditions.

En avril, la croisière sur le Rhône jusqu'à Martigues sur un bateau Croisieurope qui, une fois encore, a tenu ses promesses.

En mai, une sortie à la journée aux sables d'Olonne avec au programme la visite de la maison de Clémenceau, l'île Penotte avec ses fresques en mosaïque et après le déjeuner au restaurant, la verrerie d'art et le travail du souffleur de verre.

Certains ont essayé avec succès.

Sortie du 12 mai à Martigues





Patricia Tuffet 06 65 52 32 28



Froid aux Baux de Provence

Nous reprendrons nos activités en septembre avec notre pique-nique le **jeudi 10 septembre** sur le terrain près de la mairie de St Médard d'Aunis.

Le **28 septembre,** ce sera le départ pour un circuit en Irlande. Nous réfléchissons pour un déjeuner spectacle en octobre.

Le **21 novembre** le concours de belote salle polyvalente de St Christophe. Et nous terminerons l'année avec un repas de fête le dimanche **13 décembre**.

Vous pouvez venir nous rejoindre à tout moment, le club c'est une bonne ambiance dans le respect et la bienveillance.

FEELING DANCE

Un grand merci pour cette soirée du 21 mars 2026 où vous êtes venus très nombreux. Nous avons fait un carton et c'est aussi grâce à votre présence.

Afin de pouvoir éventuellement continuer cette aventure, il est important d'avoir de nouveaux adhérents et c'est pour cela que je vous propose de nous rejoindre tous les lundis à partir de 20h15 jusqu'à 22h à la salle polyvalente de Saint Médard d'Aunis.

Je compte sur vous, cordialement

Delphine GOBERT



Cette année encore, **Maryse DERAZE** et le Studio des Artistes ont été ravis de vous accueillir lors de ses trois représentations.

Vous avez été nombreux à nous applaudir lors de notre pièce ''Clinique Beauté Discount'' et pour cela nous vous en remercions chaleureusement.

Nous allons reprendre nos répétitions courant septembre afin de pouvoir vous offrir encore une fois une pièce qui vous fera bien rire.

Pour clôturer la saison, la troupe prévoit une sortie pour passer un bon moment ensemble et réfléchir à son prochain spectacle qui se tiendra les **12, 13 et 14 mars 2027 à l'Archipel.**



Le **Pôle Enfance** de l'association organise un accueil pour les enfants de St Médard d'Aunis les mercredis (7h30 à 19h) et durant les vacances scolaires (8h-18h30).
+ d'informations par mail à **contact@papj.fr** ou sur notre site internet papj.fr

Zoom sur projet - MAI A VELO !

Les enfants de l'accueil ont vécu plusieurs ateliers autour du vélo afin de participer, le **mercredi 17 juin 2026**, à une grande sortie à La Rochelle !

Plusieurs thématiques ont été abordées comme la réparation de vélo ou encore le code de la route.

Ce projet a pour but d'encourager petits et grands à la pratique du vélo, ainsi que de leur permettre de découvrir leur territoire.

Au programme de la grande sortie du 17 juin :

Départ de la plage d'Aytré en direction de la plage des Minimes. Pause détente sur la plage des Minimes, un tour de grande roue et une glace afin d'assurer l'énergie du retour à la plage d'Aytré.

Quelques photos du projet :





+ d'info = RDV sur notre groupe Facebook

(https://www.facebook.com/groups/1375855639579192)

Le **Pôle Jeunesse** (CM2/11-17 ans) propose des ateliers sur les locaux de La Jarrie et Le Thou les mercredis et les samedis matins.

Un accueil libre est proposé dans nos locaux de La Jarrie et Le Thou tous les samedis après-midi (hors vacances scolaires) de 14h à 17h30.

Le pôle jeunesse accueille également les jeunes durant les vacances scolaires du lundi au vendredi.

+ d'informations par mail à jeunesse@papj.fr ou sur notre site internet papj.fr

Les **rendez-vous en famille** (ouverts à tous, adhérents et non adhérents) :

PAPJeux = ludothèque permettant l'emprunt de jeux de société. Réservation en ligne sur papj.fr/ludotheque/

1 RDV pour jouer = PAPJ ouvre ses portes tous les mercredis de 9h30 à 11h30 pour un temps de jeu en famille - Gratuit

Les échappées = soirées d'échange le vendredi soir autour d'un atelier ou d'une thématique.

Nos prochains événements :

Les échappées...soirée couture = le vendredi 19 juin 2026 au siège de PAPJ

1 RDV pour jouer Spécial Été = le mercredi 24 juin 2026 au siège social de PAPJ

Vous êtes intéressés ? N'hésitez pas à contacter Elodie au 06 61 56.92.14

Axel ESPIOT
Responsable des accueils de Virson et de Saint-Médard d'Aunis de PAPJ

06.03.16.70.53

Saint-Médard-d'Aunis d'hier à aujourd'hui



Section randonnées pédestres

2026, la sortie de janvier annulée suite aux fortes pluies

L'inaccessibilité de nombreux chemins, nous a contraints de reporter la première sortie pédestre.

1er mars, à la découverture des ruelles jarriennes

Les fortes pluies ont cessé, mais les circuits ne sont pas encore tous praticables. Notre ami Gérard Naud, « Jarrien » nous propose une escapade à la découverte des nombreuses ruelles de La Jarrie.

Nous avons pu admirer une façade de type « *Renaissance* » toujours visible près de l'église Sainte Madeleine.



29 mars, à l'assaut du phare de la Coubre

Après une matinée à sillonner les allées de la forêt de la Coubre, l'après-midi, les plus courageux ont gravi les 300 marches du phare, pour un dénivelé de 64 m.

L'histoire du phare est largement présentée et expliquée dans un musée situé à proximité.





24 mai, balade sur le littoral de la Baie de l'Aiguillon

Peu de monde en cette première journée de forte chaleur, une pause sous le chêne bicentenaire de Marsilly était la bienvenue.

Entre terre et mer, la promenade côtière d'Esnandes à Marsilly est toujours source de fraîcheur et de détente appréciée des marcheurs.



Les balades pédestres ordinaires proposées en général chaque dimanche de fin de mois (de 9 heures à midi) d'une distance de 8 à 10 kilomètres évoluent dans un rayon n'excédant pas 30 minutes en voiture. Les parcours ne présentent pas de difficulté particulière.

Les randonnées sont gratuites pour tous les adhérents de l'association.

« Saint-Médard-d'Aunis d'hier à aujourd'hui ».

Contact : Francis Tétaud tel 06 43 09 15 67 mail : asso.histoire.stmedard17220@gmail.com

Association d'histoire locale

10 rue de la Borderie L'Aubertière

Tél 0643091567 asso.histoire.stmedard17220@gmail.com



Saint-Médard-d'Aunis d'hier à aujourd'hui



Médard !



Mais qui était ce mystérieux personnage ?

On se souvient de lui, uniquement le 8 juin en raison du dicton :

« S'il pleut à la Saint-Médard, il pleuvra pendant 40 jours. »

Pourtant son histoire est remarquable !

Pendant près d'un siècle, il participe au rayonnement de la France.

Il inspire un des plus grands Rois de France :

Clovis !

Il consacre une partie de sa vie à soulager les souffrances des plus démunis,

chrétiens ou athées.

Il instaure les Rosières

toujours célébrées à Salles-sur-Mer.

L'association d'histoire locale, dans le cadre de ses recherches historiques a souhaité connaître l'origine du patronyme de sa commune. Après de longues investigations, nous avons retrouvé suffisamment d'éléments pour reconstituer le parcours de Saint-Médard et éditer un livret de 40 pages.

Pourquoi la paroisse a pris le nom de Saint-Médard ? Bien sûr aucun écrit en précise les raisons. La lecture de cet ouvrage vous permettra sans doute d'en imaginer quelques pistes.

Durant la période révolutionnaire Saint-Médard change de nom et devient temporairement *« Valpastour ».*

Adhérent, ou non adhérent cet ouvrage est disponible à prix coûtant, soit 5€

Vivre chaque instant

Les beaux moments de Valpastour

tremä
L'ACCENT SUR L'HUMAIN

Ces dernières semaines, les résidents de l'EHPAD Valpastour ont partagé de nombreux moments de convivialité.

Entre une sortie au stade, une rencontre intergénérationnelle autour des animaux et un agréable repas raclette, des ateliers cuisine, du sport adapté, des ateliers peinture, des jeux et nombreuses sorties, chacun a pu profiter d'instants riches en échanges et en bonne humeur.

Ces activités favorisent le bien-être, les rencontres et le plaisir d'être ensemble, valeurs essentielles au sein de notre établissement.

De beaux souvenirs qui témoignent du dynamisme et de la joie de vivre à Valpastour



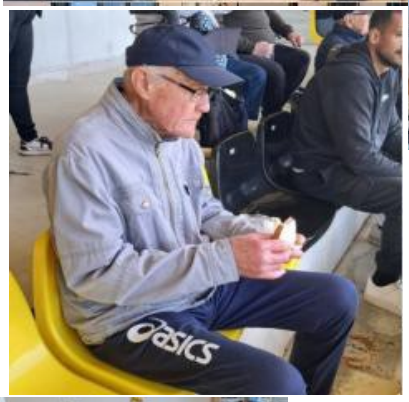
















Des beaux moments qui

Réchauffent les cœurs

RAPPEL INFOS NUISANCES

ATTENTION BRÛLOTS



Nouvelle réglementation en vigueur depuis le 2 décembre 2020 (arrêté préfectoral n° 20EB767)

"Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels de déchets (...) produits par les particuliers, les professionnels et les collectivités locales est INTERDIT toute l'année sur l'ensemble du département de la Charente-Maritime."

Ces déchets doivent impérativement être déposés à la déchèterie la plus proche, recyclés (compostage, ...) ou dirigés vers les filières appropriées.
Des dérogations pour le brûlage des déchets verts forestiers (...) ou pour certains résidus agricoles (...) peuvent être sollicitées (...)"
Les demandes de dérogation sont à déposer en mairie (imprimé disponible en mairie).

Pour plus d'information :

https://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Securite-civile/Prevention-des-feux-de-foret/Reglementation-des-feux-en-exterieur

NUISANCES ANIMALES

Chacun connaît les dommages causés par les animaux domestiques en divagation, prédation de la faune sauvage et domestique (poulailler), éparpillement des poubelles, blessures et morsures, risque d'accidents de la circulation, pollution des trottoirs et lieux publics, création de conflits de voisinage, etc.

Il convient de rappeler que tout propriétaire a des obligations et des devoirs en matière de détention de chien (art. 1385 du code civil). Les divagations ont un coût pour la commune.

De nombreux enfants, piétons, cyclistes, joggers circulent dans nos villages, un chien en liberté est un risque pour eux.

Tenez vos animaux en laisse lors de votre promenade, et ramassez leurs déjections ! Il y a trop de plaintes à ce sujet. C'est un rappel au sens civique !

PAR AILLEURS, LES ABOIEMENTS DE CHIENS CONSTITUENT DE RÉELLES NUISANCES SONORES, ET UN TROUBLE DU VOISINAGE. PENSEZ-Y !

NE LAISSEZ PAS DIVAGUER NI ABOYER VOS CHIENS

RAPPEL :



Les chiens des CATEGORIES 1 et 2, ainsi que les chiens de races croisées, doivent être obligatoirement déclarés en mairie, afin d'obtenir un permis de détention.
(lois des 6 janvier 1999 et janvier 2010)

Des sanctions en cas de non-respect de la règlementation seront appliquées.

NUISANCES SONORES

Les bruits de voisinage peuvent constituer une réelle nuisance. Il est donc indispensable de respecter la tranquillité de chacun de jour comme de nuit. Il est demandé à tous de tondre la pelouse à des horaires acceptables et de ne pas bricoler bruyamment en dehors des horaires recommandés (arrêté municipal pollution sonore du 21.04.89).

Les engins bruyants sont tolérés :
les jours ouvrables de 8h à 20h - les samedis, dimanches, et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 19h.

STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS ET SUR LES ESPACES VERTS

Les véhicules ont la fâcheuse tendance à occuper la totalité des trottoirs ce qui oblige les enfants, poussettes et piétons à s'exposer dangereusement à la circulation.
La circulation des piétons sur le trottoir ne doit pas être entravée.

RAPPEL ÉCOLE

Le parking de l'école doit rester un espace partagé, de respect et du vivre ensemble. Chacun doit montrer l'exemple et se doit de respecter le code de la route et les règles de stationnement.

Ne pas rester stationné sur l'arrêt minute !



RAPPEL : SÉCURITÉ DANGER SÉCURITÉ DANGER

DE NOMBREUX CONDUCTEURS ET CONDUCTRICES NE RESPECTENT PAS LES LIMITES DE VITESSE DANS ET HORS VILLAGES.

LES VITESSES CONSTATÉES SONT TROP ÉLEVÉES EN TRAVERSÉE DU BOURG ET DES HAMEAUX.

FAITES PREUVE DE CIVILITÉ SOYEZ PRUDENTS

A NE PAS MANQUER...











